

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AGENCE GÉNÉRALE
DE RECRUTEMENT DE L'ÉTAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 23 NOV 2018

N° ~~18~~ 0602/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

A l'issue d'un contrôle approfondi, l'admission de la candidate **SANOU Fatoumata**, matricule 281 082, née le 04/02/1982, précédemment placée 12^{ème} ex au concours professionnel de recrutement de trente (30) élèves accoucheuses auxiliaires pour le compte du Ministère de la Santé, session de 2018, est annulée pour ancienneté non requise pour prendre part au concours.

Par conséquent, la candidate **BOLY Annatou** matricule 103 982, née le 31/12/1977, précédemment placée 1^{ère} sur la liste d'attente est déclarée admise.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire général


Souleymane LENGANE

